



CAPA Contestation Ultime des appréciations « Rendez-vous de carrière » Jeudi 29 Avril 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

TEST PPCR Négatif ; nous refusons la vaccination des rendez vous carrière !!!

Encore une fois, cette CAPA est une aubaine. Nous allons une nouvelle fois évoquer notre conscience sociale et notre respect de l'égalité au mérite. Nous sommes heureux toutefois d'être présents à une CAPA, fait trop rare pour permettre de rendre crédibles les décisions administratives.

En effet, ce PPCR ne fait qu'accentuer notre révolte et le manque de confiance de nos collègues face à ce système d'évaluation pernicieux. Sous prétexte de moderniser une administration, on s'est plutôt auto – saboté, condamné à perdre la confiance si difficile à maintenir : nos collègues ressentent l'indignité et le mépris. Quoi de plus amer que de dire à nos collègues, vous êtes **excellent** mais vous n'êtes pas promus : vous n'êtes pas dans les quotas de 30%! En quoi est- ce juste ? Qui souhaiterait travailler avec effort sans recevoir les fruits légitimes de cet investissement ? Qui oserait dire qu'il n'a pas besoin de reconnaissance, de sécuriser son parcours avec ce regard bienveillant de l'administration pour laquelle il donne tant d'énergie ? Nous clamons depuis longtemps cette ineptie. Le PPCR, c'est la promotion au mérite, établie en fonction de critères totalement subjectifs et non plus un barème transparent et contrôlable. Vous persévérez et cela ne vous fait pas honneur. Combien d'organisations syndicales sont elles encore présentes au Grenelle de l'Education ? La majorité des collègues ont bien compris qu'une fois de plus c'est un Mammouth qui va accoucher d'une souris et que coté rémunération il n'y aura que quelques piécettes distribuées avec parcimonie !

Notre Ministère a l'habitude d'affirmer son côté volontaire en poursuivant une quête illusoire qui est de penser que l'autoritarisme doit être la norme du fonctionariat. Fonctionner ! Car le Ministre le décide. Pour cela, il faudrait évaluer sagement les situations rencontrées et encadrer avec sincérité, humanité. La pandémie a eu de vraies conséquences sur nos conditions de travail. Nous nous sommes sentis nullement protégés. Les enseignants s'adaptent, attendent, comme toujours. Et ce n'est pas avec les 150€ de la « prime informatique » perçus par certains car ni les collègues en Congés Formation, ni des collègues contractuels en ont été bénéficiaires, qu'ils vont pouvoir investir dans une web cam et se connecter à l'ENT ou au CNED afin de délivrer le savoir à la maison comme un menu Uber Eats. Mais est ce vraiment utile car ces serveurs ont été d'après notre Ministre piratés à partir de serveurs basés dans des pays étrangers. La fracture numérique s'étale plus que jamais dans toute sa splendeur or les constats formulés l'an dernier semble n'avoir débouché sur aucune conclusion utile ou pragmatique de nos décideurs. Pour exemple suite à l'enquête menée dans l'académie concernant l'accès aux outils informatiques il s'avère que dans certains LP, 50% des élèves

n'ont ni tablette, ni ordinateur et que 10% d'entre eux n'ont pas de téléphone portable. Pour palier à ce manque la région Hauts de France a généreusement octroyé 7.5% de moyens en ordinateur portable, il reste donc 52.5% d'élèves sans aucun outil informatique et rien du côté du Rectorat. . . Alors la politique est affaire de bon sens et une **maison** comme la nôtre mérite plus que de faire des économies de 200 millions sur son dos. Elle mérite qu'on s'y investisse avec sérieux, recul et respect. On arrêtera au passage les propagandes mensongères en mode « *tout va bien, Madame la Marquise* », on attend plus de notre ministre. Pendant que des milliers d'enseignants trouvent des solutions pour pallier aux dysfonctionnements numériques, notre ministre joue à la marelle. On ne joue pas, nous. Nous avons de saines convictions : **l'éducation est le fondement d'une démocratie ouverte et sûre d'elle**. On parle du destin de la France Monsieur le Ministre. Est – ce à dire que la perception retenue est que cela ne vaut rien dans notre pays ? C'est effrayant.

Nous oserons cette bravade en évoquant que depuis 1 an, nous essayons des refus aux revendications légitimes des collègues pour leur permettre de travailler dans des conditions sanitaires correctes et pour respecter le droit à l'instruction des élèves. Les masques FFP2 sont inexistantes alors que ce sont les seuls reconnus par le code du travail pour tous les personnels vulnérables en activité qui le souhaitent. Dès lors, être en ASA ou personnel isolé fut la seule solution. S'ajoute à cela cette difficulté d'être seul derrière un écran sans garantir un apprentissage digne de ce nom aux élèves. Des personnels isolés se sont mis en arrêt maladie pour arrêter de subir cette double peine.

Mais il n'y avait alors plus personne pour les remplacer car aucun recrutement massif de personnels n'a été prévu. Il y a peu, M Soetemont Directeur Général à la DGRH déclarait dans l'AEF : « S'il peut y avoir temporairement des difficultés dans certains établissements, en revanche il n'y a pas de difficulté globale en matière de remplacement ». Le 19 mars Monsieur Blanquer annonçait sur des plateaux TV de chaînes privées que « 94% des remplacements étaient assurés » ! De qui se moque-t-on ? Alors que dans certaines SEGPA de l'académie les collégiens n'ont aucun enseignement préprofessionnel ; dans l'une de ces sections les 2 collègues PLP vulnérables sont en ASA depuis le 2 novembre et aucun remplacement ni en biotechnologie ni en vente. Les élèves sont abandonnés, les parents n'osent pas revendiquer et les collègues sont en souffrance ; l'administration n'assurant pas la continuité du service public. Ces collègues PLP ont conscience que leurs élèves décrochent et perdent toutes chances d'insertion. Est-ce cela l'égalité des chances ? Nous aurions de multiples autres exemples en LP ou LPO dans des disciplines industriels (mécanique auto, génie thermique etc) mais aussi en biotechnologie.

Au lieu de palier à ces carences et de créer des emplois que fait le Ministère ? Il supprime des postes. Malgré une hausse d'effectifs dans le 2nd degré dans l'académie de Lille, ce sont 194 ETP qui passent sous le couperet alors qu'il aurait fallu en créer au minimum 757 dont 135 en LP au lieu de supprimer 30 postes de PLP.

Délaissant depuis des décennies la médecine du travail dans l'éducation, le Ministère consent à envisager de commencer la vaccination des enseignants et des personnels des établissements. Mais là encore, un pas en avant précède trois pas en arrière. Le seul paramètre qui encadre la vaccination est d'être âgé de 55ans ou plus soit 16% du personnel. Nous voyageons encore **en Absurdie** !

Lors de la reprise en présentiel le lundi 3 mai pour les personnels du secondaire qui ne seront ni vaccinés ni destinataires de masques FFP2 dans des locaux pour la plupart non ventilés et sans capteurs de CO2, dans des établissements où la ½ jauge ne sera pas respectée où le seul cas dans une classe de Covid qu'il soit brésilien, sud africain ou indien ne sera pas déclaré comme au LP Robespierre de Lens (pour n'en citer qu'un parmi tant d'autres) , combien de personnels seront

touchés par le virus ? Alors que les départements du Nord et du Pas de Calais ont des taux d'incidence à plus de 350 pour 100 000 habitants et que la région Hauts de France fait partie avec celle d'Ile de France où le taux de personnes vaccinées est le plus faible. C'est la guerre avait déclaré le Président de la République le 16 mars 2020 et malgré tout on laisse aller au front « les fantassins » de l'Education Nationale sans EPI!

Prévoir, anticiper, sécuriser, cadrer : de vains mots pour un ministère plus à l'aise sur les plateaux récréatifs de BFM que dans les cours d'école.

A l'ordre du jour de cette CAPA, nous étudions la situation de 8 de nos collègues soit 2.7% ayant réussi à braver les différents obstacles de recours, malgré un nombre important de « bug informatique ». Combien y en a-t-il eu ? Le décompte ne nous en a toujours pas été fait malgré nos demandes répétées. Certains collègues n'ont même pas osé contester ce dysfonctionnement. Il ne reste que 8 collègues, ayant formulé une contestation d'appréciation finale alors qu'ils étaient **24** ayant contesté une 1^{ère} fois et que 6 d'entre eux ont obtenu satisfaction, 18 ont été « maintenus » et 10 d'entre eux n'ont pas poursuivi sur les 297 PLP (473 en 2018-2019) ayant été éligibles à un rendez-vous de carrière en 2019-2020. Ils sont 15 collègues (5,1%) à obtenir une appréciation NR combien d'entre eux ont refusé le rendez-vous carrière ?

Et pourtant parmi les 10 abandons en cours d'étape certains d'entre eux avaient 9 ou 8 items « *Excellent* » et le complément en « *Très Satisfaisant* ». Pourquoi ont-ils renoncé ? L'angoisse de déplaire à leur hiérarchie, nous avons bien souvent ces remarques de la part de nos collègues ?

Parmi les 8 collègues qui eux ont poursuivis leur recours l'un d'entre eux à 9 items « *Excellent* » et 2 items « *Très Satisfaisant* » alors pourquoi sa demande n'a-t-elle pas abouti après le 1er recours ? Ne rentrait-il pas dans la bonne case par rapport à ceux qui ont obtenu satisfaction ?

Puisque c'est un homme en discipline industrielle dans le département du Nord et qu'il faut respecter la règle des quotas ? De plus nous ne pouvons qu'être surpris que ce collègue soit nommé sous une autre identité dans son compte rendu, collègue PLP qui serait issu d'une autre discipline ! Un piratage informatique de plus ?

Idem pour ceux qui ont 8 items « *Excellent* » et 3 « *Très Satisfaisant* ».

Action et Démocratie CFE-CGC s'interroge à partir de combien d'items « *Excellent* » l'administration fait le choix de basculer l'avis final en *Excellent* ? C'est une donnée que nous aimerions pouvoir communiquer aux collègues et cela permettra de mettre plus de transparence.

Comme les années précédentes aucun recours de la part des collègues ayant obtenu un avis « *A Consolidier* ». Se sont-ils résignés et ont-ils acceptés d'avoir été mis dans cette case ?

Parmi les 297 collègues, 56 étaient concernés par le 1^{er} rendez-vous carrière dont 1 un seul recours final ; le 2nd ayant abandonné par méconnaissance des textes, 51 collègues pour le 2nd rendez-vous avec 3 recours et 136 pour l'ultime rendez-vous avec 4 recours.

Comparons maintenant les appréciations finales entre le corps des PLP et celui du corps des certifiés qui ont la même grille d'évaluation et de rémunération : les PLP doivent concourir avec un lourd handicap et franchir les obstacles qui sont semés sur leur parcours. Pour les PLP 1% obtiennent l'avis « *A Consolidier* » alors que les certifiés ne sont que 0.5% : soit 2 fois moins, pour l'avis « *Très satisfaisant* » 54.3% pour les PLP contre 57.4 % pour les certifiés soit 3.1 points de plus. Il n'y a aussi que pour l'avis « *Satisfaisant* » où les PLP culminent à 11.3% alors que les certifiés sont à 9.1% soit 2.2 points derrière. Cette année pour les PLP 33.3% ont un avis « *Excellent* » alors que les certifiés sont 33% à l'obtenir.

Concernant la parité des promouvables 48 femmes sur 139 ont eu un avis « Excellent » soit 34.5% alors que seuls 44 hommes sur 158 se sont vu labellisés d'un avis « Excellent » soit 27.8% ce qui est en leur défaveur de 6.7 points.

Il faudrait donc pour arriver à la moyenne de 31.6% transformer l'avis de 6 hommes ayant un avis « Très Satisfaisant » en avis « Excellent » et de ce fait dégrader l'avis de 4 femmes d'avis « Excellent » en avis « Très Satisfaisant ». On imagine parfaitement cette situation ubuesque où après avoir rendu une copie à l'une de nos **excellentes** élèves, on lui retire des points pour la mettre dans une case **très satisfaisante**.

Comment les services du DPE et du DRH vont expliquer aux collègues des corps du 2nd degré lors de la CAPA de promotion d'échelon pour le 7^{ème} et le 9^{ème} échelon que l'avis « Excellent » ne suffit pas à obtenir un passage accéléré ?

Pour toutes ces raisons **Action et Démocratie CFE-CGC** réaffirme sa demande de l'abrogation du décret du 5 mai 2017 et l'abandon du PPCR qui conduit à des situations kafkaïennes et crée de l'injustice.

Nous espérons que lors de l'étude des situations de nos collègues qui ne sont pas de simples dossiers, l'administration prendra en compte de manière équivalente les arguments des collègues, des chefs d'établissements et des inspecteurs.

Action et Démocratie CFE-CGC demande l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 et donc la restitution des compétences aux CAP dans le cadre des opérations de mutation et de promotion.

Action et Démocratie CFE-CGC remercie les personnels des services du rectorat et plus particulièrement ceux du service de gestion des actes collectifs du DPE pour les échanges et la qualité des documents transmis. .

« L'extrême injustice consiste à paraître juste tout en ne l'étant pas » Platon

**Stéphane AVRIL, Mélina DIERENDONCK, Julie KIELBASIEWICZ, Franck LYOEN,
Laurence POTIER, Muriel VANDEVILLE, Sylvie VINSARD, Farid YAHIAOUI
Commissaires paritaires académiques Action et Démocratie CFE-CGC**